

Problème sur la qualité du diagnostic d une entreprise

Par MMDM, le 23/03/2014 à 20:53

Bonjour,

Je suis propriétaire d un appartement sur les hauts de seine que je loue depuis 2005 par l intermédiaire d une agence immobilière. Des problèmes d humidité m ont conduit à faire des travaux en 2009. Travaux de rénovation (plaques hydrofuges, peinture, ...) réalisés par un artisan travaillant avec l agence immobilière. En mars 2013, le problème de nouveau présent m a conduit à investir dans un déshumidificateur professionnel. Au changement de locataire et compte tenu de la présence de moisissures, l agence a fait appel à une nouvelle entreprise qui a estimé que le problème de fond provenait de l'absence d aération dans l appartement et notamment de bouches d aération et vmc. Les travaux nécessaires pour solutionner ce problème ont été entrepris (vmc, bouches d aération, peinture, ...pour une facture de 5000 euro). Aujourd'hui hui, 5 mois après ces travaux l'agence revient vers moi pour m indiquer que la moisissure est réapparue. A court terme des travaux de rénovation devront être fait. Ma question : d un point de vue juridique, la responsabilité de l entreprise ou de l agence immobilier peut elle être mise en cause ? L entreprise ne dispose t elle pas d une assurance contre ce type de problème ? Merci de votre éclairage sachant que j habite loin des hauts de seine et ne peut donc gérer en direct ce bien.